



## Comment récupérer une part d'héritage

Par **ROUX JEAN MARC**, le **04/06/2018 à 16:23**

Bonjour et merci de pouvoir éventuellement m'éclairer..Mon oncle est décédé au début 2018 dans une maison de retraite..Sa maison et un terrain de 2000 m<sup>2</sup> ont été vendus de son vivant afin de pouvoir assurer les frais de maison de retraite.;sur son testament olographe établi en 2005,figure en tant que légataire universelle sa nièce, donc ma cousine et moi je suis légataire d'un terrain de 1000 m<sup>2</sup> à détacher du lot de ma cousine....il doit rester à peu près 200000 euros après la vente de la maison..Ai-je droit à faire valoir ma part de terrain à la légataire universelle sous forme de virement bancaire ou est-ce le notaire qui s'occupe de partager l'argent restant;;;d'avance merci..Très cordialement..

Par **youris**, le **04/06/2018 à 16:38**

bonjour,  
si votre legs d'un terrain, vous devez recevoir ce terrain et une somme d'argent.  
si ce terrain a été vendu pour payer la maison de retraite, votre legs n'existe plus.  
salutations